

CAP COIFFURE SESSION 2020

**NOTICE A L'ATTENTION
DES CANDIDATS INDIVIDUELS**

RAPPEL IMPORTANT :

Cette notice d'information destinée aux candidats individuels rappelle les règles essentielles de conditions d'accès au diplôme du CAP Coiffure (Arrêté du 22 juin 2007).

Il est toutefois indispensable de lire le référentiel de l'examen, accessible sur le site Eduscol :
<http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b231.html>

I - REGLEMENT D'EXAMEN

	ÉPREUVES	Coefficients	Mode d'évaluation	Durée
CAP Coiffure	ÉPREUVES PROFESSIONNELLES			
	EP1 – Coupe et coiffage homme	4 ⁽¹⁾	Épreuve pratique	2h00 ⁽²⁾
	EP2 – Coupe, forme, couleur	10	Épreuve pratique et écrite	5h00 ⁽³⁾
	EP3 – Communication	2	Épreuve orale	15 min. max
	ÉPREUVES GÉNÉRALES			
	EG1 – Français et histoire-géographie *	3	Épreuve écrite et orale	2h15
	EG2 – Mathématiques & sciences	2	Épreuve écrite	2h00
	EG3 – Education physique et sportive	1	Épreuve ponctuelle	* *
	EF – Epreuve facultative de langue vivante étrangère ⁽⁴⁾		Épreuve orale	20 min.

⁽¹⁾ dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE) ⁽²⁾ dont une heure pour la Prévention Santé Environnement

⁽³⁾ plus 30 min pour séchage éventuel sous casque (pour l'option « mise en plis »)

* Histoire Géographie : oral à partir de 2 dossiers constitués par le candidat, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie

* * les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education Physique et Sportive

⁽⁴⁾ seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale à 10 sur 20 (moyenne de toutes les épreuves) et une moyenne dans le domaine professionnel égale à 10 sur 20 (moyenne des trois épreuves EP1, EP2 et EP3).

1 - BENEFICES ET REPORTS DE NOTES :

Si vous échouez à l'examen du CAP Coiffure, vous pouvez conserver vos notes pendant cinq ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures ou égales à 10 sur 20 ou inférieures à 10 sur 20.

Si vous avez échoué à l'examen d'un autre CAP ou d'un BEP, vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves d'enseignement général (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS) pendant cinq ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures ou égales à 10 sur 20 ou inférieures à 10 sur 20.

2 - DISPENSES D'UNITES ET D'ÉPREUVES PROFESSIONNELLES :

Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP...), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS)

Attention : l'épreuve de « Prévention Santé Environnement » ne fait pas partie de l'enseignement général, elle n'entre donc pas dans le cadre de ces dispenses.

En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) de l'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS).

3 – PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) :

En tant que candidat(e) individuel(le), vous n'avez pas l'obligation d'effectuer des PFMP. Toutefois une expérience professionnelle ou une période de stage en milieu professionnel de 6 semaines minimum est fortement conseillée.

II DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LA PARTIE PRATIQUE DE L'ÉPREUVE EP2 « COUPE-FORME-COULEUR »

La partie pratique d'une durée de 2h30 (+ 30 minutes pour séchage éventuel sous casque pour les candidats ayant choisi l'option « mise en plis ») est décomposée en deux sous-épreuves :

- Un shampoing suivi d'un enroulage de permanente (sur 60 points) ou la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration suivis d'un shampoing (sur 60 points)

Vous serez informé(e) de la technique à réaliser 2 mois avant l'épreuve : cette information sera communiquée par mèl (à l'adresse que vous avez indiquée au moment de votre inscription) et mise en ligne sur le site de l'académie de Nantes.

- Une coupe suivie d'un coiffage, sur le même modèle (sur 60 points)

Vous aurez le choix, au moment de votre inscription, entre deux options :
« mise en plis » ou « autres techniques de coiffage ».

ATTENTION : ce choix est définitif.

IV – ASSURANCE ET ANNULATION DE CANDIDATURE

⇒ **ASSURANCE** : En cas d'accident survenant au cours des stages, au cours des épreuves ou au cours de trajets, vous ne pouvez pas prétendre au bénéfice de la législation sur les accidents du travail. Il leur est donc vivement conseillé de contracter une assurance.

⇒ Toute **ANNULATION DE CANDIDATURE** durant l'année scolaire devra être communiquée par mail, le plus rapidement possible, à l'adresse : dec.capbep@ac-nantes.fr